



LA MÈRE DE L'ÉPOUSÉE

HOMMAGE À M^{me} D. McN., NÉE M. A. ANGÉLINE N...

Joyeux anniversaire !

Tu vas laisser, enfant, la demeure d'un père
Pour aller vivre au loin sous le toit conjugal ;
Si près de la quitter, écoute encor ta mère,
A ses baisers encor prête un front virginal.

Demain—déjà demain !—ô ma fille si chère !
Tu feras le serment de n'être plus à nous,
D'oublier sans retour les beaux temps de naguère,
De renoncer aux tiens pour suivre ton époux.

Laisse-tu sans regret ton foyer, le village
Cù tu coulas en paix les meilleurs de tes ans ?...
Sache-le, mon enfant, l'astre du mariage
Ne brille pas toujours des doux feux du printemps.

Mais, si ton amour pur, ton ivresse naïve
T'ont soumise au pouvoir d'un vainqueur généreux,
Sois heureuse, ô ma fille ! et que rien ne t'arrive
Pour troubler ton bonheur ! Tous deux soyez heureux !

Que la brûlante ardeur de la sainte hyménée
Dans vos deux cœurs jamais n'éteigne son flambeau !
Tant qu'il brille, vois-tu, la vie est fortunée ;
Un amour immortel est un bienfait si beau !

Aimez-vous ! aimez-vous ! c'est la force de l'âme,
Le lien de l'hymen, le secret du bonheur !
L'amour, c'est un foyer qui, de sa pure flamme,
Echauffe, réjouit et fait vivre le cœur !

Tout fasciné, ton œil n'entrevoit de la vie
Que les plus beaux côtés, les aspects les plus doux ;
Tout est rose en ce jour, ta jeune âme est ravie,
Tu ne lis que bonheur dans les yeux d'un époux.

Cependant, mon enfant, chaque heure a sa tempête,
Chaque jour ses périls, chaque instant son danger ;
Le regret reste seul des plus grands jours de fête,
Quand le ciel s'obscurcit, quand le vent va changer.

Enfant, je te bénis ! va, si dans sa clémence,
Le ciel semait un jour l'épreuve sous tes pas,
Reviens à moi, reviens en toute confiance,
Car le cœur d'une mère, enfant, ne change pas !

René-Léon Dutaré

Octobre 1888.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PIERRE BÉDARD ET SES DEUX FILS

PARMI les hommes remarquables qu'à produits le Canada, Pierre Bédard se place au premier rang. Quoique sa vie nous soit à peine connue, ce grand homme est resté toutefois comme le type du patriote ferme dans ses principes et courageux dans ses actes.

Bédard naquit à Charlesbourg, le 14 septembre 1769, année où le Canada devint possession anglaise, "comme si la Providence, dit Etienne Parent, eut voulu nous donner en même temps l'homme qui, plus que tout autre, devait nous préserver des mauvaises conséquences de la conquête et nous en assurer les bonnes."

Après d'excellentes études au Séminaire de Québec, il se donna à la carrière du barreau et en fut une des gloires. Il fut envoyé au parlement en 1791. Ce fut là qu'il se révéla comme orateur. Le despotisme de Craig et l'insolence de quelques anglais fanatiques avaient excité la fierté naturelle des Canadiens. Bédard, Chartier, de Lotbinière, Bourdages, Borgia et Papineau, père, défendirent avec ardeur la cause de leurs compatriotes. Bédard, par son éloquence vive et foudroyante comme celle de Mirabeau, terrassa ses adversaires et mérita d'être appelé "le lion canadien".

Il fut un des fondateurs du premier journal français en Amérique : *Le Canadien*. Ses écrits, dans cette feuille, sont d'un style vigoureux et véhément.

Au cinquième Parlement qui s'assembla en 1809, Pierre Bédard, dans un discours remarquable, attaqua la constitution de 1791 et exposa un système nouveau qui établissait la responsabilité du ministère. "Il fut regardé, dit Garneau, comme l'apôtre d'une idée révolutionnaire, et accusé de propager des doctrines funestes qu'il fallait se hâter de bannir si l'on voulait éviter la sédition." Cependant, quarante ans plus tard, les Canadiens invoquèrent ce grand principe constitutionnel.

Sir James Craig, irrité du courageux langage du *Canadien*, ordonna, au mois de mars 1810, l'arrestation des propriétaires ou correspondants de ce journal. Mais Bédard, qui avait bravé le gouverneur Craig à la tribune, sut encore se montrer fier et indépendant dans son emprisonnement. Citons ici une page des *Mémoires* de P. A. de Gaspé :

De toutes les victimes du gouvernement de cette époque, dit-il, monsieur le juge Bédard, avocat alors, fut celui qui endura sa captivité avec le plus de patience. Ce disciple de Zénon, toujours occupé d'études profondes, pouvait se livrer à ses goûts favoris sans être exposé aux distractions dans la chambre solitaire qu'il habitait..... On lui signifia, après une année de détention, je crois, qu'il était libre. "Je ne sortirai d'ici, répliqua Bédard, que lorsqu'un corps de jurés aura bien et dûment déclaré mon innocence." On le laissa tranquille pendant une dizaine de jours, espérant lasser sa constance, mais à l'expiration de ce terme le geôlier lui intima que, s'il ne serait pas le lendemain de bon gré, il avait reçu ordre de le mettre à la porte. M. Bédard haussa les épaules et continua ses calculs algébriques. Comme plusieurs membres de sa famille, M. Bédard était un profond mathématicien. Le geôlier patienta le lendemain jusqu'à une heure de relevée, mais voyant alors que le prisonnier ne faisait aucun préparatif de départ, il lui déclara que s'il n'évacuait pas les lieux de bonne volonté, il allait, avec l'aide de ses porte-clefs, le mettre à la porte ; M. Bédard, voyant que l'on prenait les choses au sérieux et que contre la force il n'y a pas de résistance, dit au gardien : "Au moins, monsieur, laissez moi terminer mon problème." Cette demande parut si juste au sieur Reid, le geôlier, qu'elle fut accordée d'assez bonne grâce. Bédard satisfait, à l'expiration d'une heure, de la solution de son problème géométrique, s'achemina à pas lents vers sa demeure.

Vers ce temps, Craig fut rappelé en Angleterre, et le chevalier Prévost fut nommé gouverneur. Il rétablit avec éclat dans leurs grades militaires les citoyens que Craig avait injustement destitués. Le capitaine Bédard, malgré son âge et ses habitudes, remplit ses devoirs militaires "avec une précision géométrique." Il fut bientôt nommé juge aux Trois-Rivières par le gouverneur Prévost. Plusieurs ont reproché au grand patriote du temps de Craig d'avoir accepté une place de juge du gouvernement qu'il avait combattu. Ces reproches sont injustes ; nous devons regarder cette haute nomination comme une victoire.

Craig, allant mourir de chagrin en Angleterre, Prévost, juste et prudent, car la guerre de 1812 menaçait, respecta les droits des Canadiens et accorda à plusieurs d'entre eux des honneurs mérités.

"Trois-Rivières, dit Sulte, était un lieu où l'oligarchie avait toujours casé ses créatures. Lorsque le *vieux lion* (Bédard) parut dans ce milieu, il s'y manifesta des effarouchements."

Après quelques années passées dans le repos, le juge Bédard mourut avec la ferme conviction d'avoir bien rempli ses devoirs de chrétien et de patriote. Les Canadiens pleurèrent ce défenseur intrépide de leurs droits et de leurs libertés religieuses. Une notice publiée lors de son décès dit "que le juge Bédard fut reconnu pour le premier avocat de son temps."

Loin d'avoir les avantages physiques de M. Papineau (père), il avait cependant plus de qualités intellectuelles. "Bédard fut, dit Parent, un profond penseur ; grand logicien, esprit lucide, intelligence vigoureuse, mais rassise, il avait besoin pour s'animer du froissement de la discussion, et c'était surtout dans la réplique que ces moyens oratoires se manifestaient."

Ses deux fils, Elzéar et Isidore, soutinrent dignement sa gloire.

Elzéar, qui fut le premier maire de Québec, avait l'esprit logique du père, sans posséder cependant son éloquence vigoureuse. Il fut élu

représentant du comté de Montmorency en 1834. Les auteurs des 92 résolutions se réunissaient chez Elzéar Bédard, et ce fut lui qui les proposa à la Chambre. Quelques années plus tard, en 1837, il fut élevé au banc judiciaire par lord Gosford. Il résida quelque temps à Québec et vint ensuite demeurer à Montréal, d'où il mourut en 1849. La demoiselle qu'il avait adoptée devint l'épouse de M. J. A. Berthelot depuis juge lui-même.

Isidore, doué de grands talents naturels, fut choisi, à l'âge de vingt deux ans, pour représenter le comté de Saguenay. Il était déjà recherché dans les assemblées publiques, car Isidore possédait une élocution facile et une voix mâle et agréable. Il partit pour l'Europe par fantaisie, et malheureusement il n'en devait point revenir. Il visita toutes les contrées du vieux continent et revint à Londres. Une passion funeste s'était emparée de lui dans ses voyages : c'était le jeu ou la Roulette.

Il vécut quelque temps dans la capitale de l'Angleterre, mais il retourna de nouveau en France où il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, en 1833.

"M. Isidore Bédard, dont la vie était tranchée si soudainement, dit Garneau, avait le plus bel avenir devant lui. Comme je l'ai dit, la réputation du père était pour le fils une recommandation toute spéciale auprès de ses compatriotes. Des talents, ajoutés à cela, pouvaient le mener loin, s'il montrait le caractère et la consistance qui conviennent à un homme appelé à jouer un rôle dans la politique de son pays."

Isidore mourut sans s'être marié et Elzéar n'eut point de postérité.

La famille Bédard, une des plus anciennes du Canada, a donné à la patrie des hommes chrétiens, savants et entièrement dévoués aux intérêts du pays. Aujourd'hui, plusieurs membres de cette famille en représentent les nobles traditions dans le clergé, les professions libérales et le commerce.

PAUL D'RAND.

Montréal, octobre 1888.

DAME OU FEMME

DOIT ON dire *dame* ou *femme* en parlant d'une femme mariée ? Les traités de politesse et de bon ton prétendent qu'il faut dire *femme* et non *dame*. L'un de ces traités dit :

"En parlant à quelqu'un, vous vous bornerez à dire *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, sans ajouter ni le nom propre, ni le nom de famille, mais au contraire si vous parlez à un mari, à une femme, de son mari ou de sa femme, vous aurez grand soin d'ajouter le nom de famille à la dénomination de *monsieur* ou *madame*, qu'on ne doit alors jamais employer tout court. A un mari, en parlant de sa femme, on lui demande des nouvelles de *madame* Durant ; à une femme, on dit, en parlant de son mari : *monsieur* Chevalier, *monsieur* Bixi ; dans les cas où la personne a droit à un titre, on en fait mention sans supprimer le nom de famille : M. le comte de Breteuil. Madame la duchesse de Lauzar. *Mon époux*, *mon épouse*, *madame*, *mademoiselle*, ne se disent à aucun titre parmi les gens de bon ton. On dit simplement *mon mari*, *ma femme*, *ma fille*. En parlant à un homme, gardez-vous de cette locution : *votre dame* *votre demoiselle*. Beaucoup de gens ne peuvent s'accoutumer à cette simplicité de langage, qui est pourtant la meilleure preuve d'une bonne éducation."

Maintenant, d'après les dictionnaires, *dame* n'est pas le mot propre à employer pour signifier épouse. C'est *femme* qu'il faut dire. Nos lecteurs jugeront par les citations suivantes : jurer fidélité à sa dame, la dame du lieu, les domestiques sont seuls, la dame est sortie, être aimable avec les dames. Aucune part le mot *dame* n'est employé comme synonyme d'épouse.

Au mot *femme* dans le dictionnaire de Larousse, nous trouvons les citations suivantes : *Ma femme* est allée à la campagne. Celui qui a trouvé une femme vertueuse a trouvé un trésor (Bible). Le mari et la femme ne font qu'un.

Ainsi donc, on voit par ces citations que le mot propre à employer est *femme* et non pas *dame*.